

# Les ressources documentaires de l'INPI

Bases de données, bibliothèques,  
prestations de recherche



Repères

# L'INPI met ses ressources documentaires au service de votre projet

---

➔ **Vous avez des questions sur les marques, les brevets, les dessins et modèles, la jurisprudence, les entreprises...**

➔ **Pour répondre à vos besoins en recherche d'information dans le domaine de la propriété industrielle et du Registre national du commerce et des sociétés, l'INPI vous propose :**

- d'interroger ses bases de données en ligne, en accès libre et gratuit, disponibles sur [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)
- de consulter un vaste fonds documentaire en bibliothèques, avec l'aide de documentalistes
- de confier vos recherches à nos experts qui vous fourniront des prestations approfondies.

# Consultez le fonds documentaire de l'INPI dans les bibliothèques

(accès libre)

Avec l'aide de nos documentalistes, accédez à la richesse du fonds documentaire brevets, marques, dessins et modèles, droit et entreprises dans les 21 implantations de l'INPI, à Paris et en région.

Fonds documentaire	Informations disponibles
• Bibliothèque de brevets	> brevets français depuis 1791 > brevets européens et brevets internationaux depuis 1978 > collections de brevets étrangers : États-Unis, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, Canada > ainsi que des traductions, modifications, corrections...
• Bibliothèque de marques, dessins et modèles	> marques françaises depuis 1884 > marques communautaires depuis 1997 > marques internationales depuis 1893 > dessins et modèles français depuis 1910 > dessins et modèles internationaux depuis 1979
• Bibliothèque juridique	> droit de la propriété industrielle > droit de la propriété littéraire et artistique > domaine économique relatif à ces matières

> Pour toute information :

- bibliothèque brevets, marques, dessins et modèles : [ddi@inpi.fr](mailto:ddi@inpi.fr)
- bibliothèque juridique : [cdpi@inpi.fr](mailto:cdpi@inpi.fr)

> Pour connaître les horaires d'ouverture de l'INPI, à Paris et en région : [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

# Recherchez dans les bases de données de l'INPI sur [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

Effectuez en ligne vous-même, facilement et rapidement, une surveillance de votre secteur ou une première recherche documentaire. Accédez gratuitement à une information précise sur un titre de propriété industrielle ou sur une entreprise.

## Base de données Brevets

**FR Esp@cenet** donne accès aux données bibliographiques en français des documents originaux (textes complets).

- Environ 4,5 millions de demandes de brevets françaises, européennes et internationales (PCT) publiées depuis 1978.
- Des brevets français délivrés depuis 1989.
- Des traductions en français des brevets européens depuis 2004.

Après une première recherche en français sur **FR Esp@cenet**, la recherche peut s'étendre, en anglais, à la base mondiale de l'Office européen des brevets (OEB) qui contient 65 millions de demandes de brevets issues de 90 pays.

## Base Statut des brevets

La base Statut des brevets donne accès à l'information légale sur :

- **les brevets et certificats d'utilité en vigueur en France**  
demandes françaises publiées en cours de délivrance et brevets français ou européens délivrés.
- **les demandes de certificats complémentaires de protection (CCP)** publiées par l'INPI.

Elle contient aussi les brevets et certificats d'utilité publiés, déposés à partir de 1989, qui ne sont plus en vigueur :

- si les demandes françaises ont été **rejetées ou retirées depuis 1999**
- si les brevets et certificats d'utilité français et les brevets européens ont été **déchus en France depuis 1999**.

## Base de données Marques

Ce service donne accès aux informations bibliographiques légales et aux logos des marques :

- françaises en vigueur ou non, communautaires et internationales désignant ou non la France.

## Base de données Dessins et modèles

Cette base permet d'interroger et de consulter les informations bibliographiques et légales des dessins et modèles français publiés depuis 1910 (avec images depuis 1996) et internationaux publiés depuis 1979 (avec images depuis 1985).

## Base de données Jurisprudence

Ce service vous permet de consulter :

- les décisions judiciaires nationales en matière de propriété industrielle sur
  - les brevets depuis 1823 (texte intégral depuis 1997)
  - les marques depuis 1904 (texte intégral depuis 1997)
  - les dessins et modèles depuis 1994.
- les décisions de l'INPI prises en matière d'opposition de marques (oppositions reçues depuis 2004 et rendues depuis 2006).

> Pour toute information complémentaire sur les bases de données : [contact@inpi.fr](mailto:contact@inpi.fr)

## Base de données Sociétés

[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr) vous permet de consulter les entreprises immatriculées en France.

> Pour toute information : 0 891 01 11 11 (0,22 € TTC/mn)

# Confiez vos recherches aux experts de l'INPI

---

(prestations payantes)

Les experts de l'INPI sont à votre disposition pour vous proposer des prestations de recherche standard ou sur mesure concernant les brevets, les marques, les dessins et modèles, les entreprises.

## Brevets

Les recherches effectuées par l'INPI vous permettent de :

- vérifier la nouveauté de votre invention
- faire le point sur l'état de la technique afin de situer vos projets dans votre environnement technologique et concurrentiel
- surveiller vos concurrents et votre secteur en recherchant, à intervalles réguliers, les nouvelles publications de brevets dans votre domaine technique
- défendre votre invention en vous appuyant sur la jurisprudence française
- obtenir des statistiques spécifiques comme, par exemple, le nombre de dépôt de brevets dans votre région ou dans un domaine particulier

## Marques

Les recherches effectuées par l'INPI vous permettent de :

- vérifier la disponibilité d'une marque ou d'un logo  
> Consulter la brochure "Vérifier la disponibilité d'une marque"
- surveiller les nouvelles marques et/ou logos déposés par vos concurrents ou dans votre secteur
- vous informer sur d'éventuels litiges concernant une marque et les décisions des tribunaux français

## Dessins et modèles

Les recherches effectuées par l'INPI vous permettent de :

- vérifier la nouveauté d'un dessin ou d'une forme
- surveiller régulièrement la publication de nouveaux dessins ou modèles
- trouver de la jurisprudence française sur les dessins ou modèles, depuis 1994

---

## Sociétés

Avant de déposer votre nom de société, vous devez vérifier qu'il est bien disponible. L'INPI vous propose d'effectuer une recherche de similarités (ressemblances orthographiques, phonétiques et intellectuelles) qui porte sur les dénominations sociales, les enseignes, les noms commerciaux, les sigles relatifs aux personnes physiques (commerçants) et morales (SARL, EURL, SA, SCI, ...) inscrites au Registre national du commerce et des sociétés.

> Consulter la brochure "Vérifier la disponibilité d'un nom de société"

### Sans oublier...

L'INPI réalise des recherches spécifiques en fonction de votre besoin. Vous pouvez ainsi obtenir des renseignements ponctuels (vérification dans les bases de données, information sur une étape de procédure de délivrance d'un titre de propriété industrielle) et des copies de documents (titre, dossier d'immatriculation, décision de jurisprudence, article de revue spécialisée).

> Pour toute information complémentaire : [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr)

> Pour vos recherches et devis :

- brevets, marques, dessins et modèles, sociétés : [ddi@inpi.fr](mailto:ddi@inpi.fr)
- jurisprudence : [cdpi@inpi.fr](mailto:cdpi@inpi.fr)

> Pour vos commandes de prestations : [www.boutique.inpi.fr](http://www.boutique.inpi.fr)



## Découvrir l'INPI

- L'Institut national de la propriété industrielle au service de l'innovation
- L'INPI et la propriété industrielle en 10 questions

## Des Repères, pour comprendre la propriété industrielle

- Protéger ses créations
- Les ressources documentaires de l'INPI
- La marque
- La marque internationale
- Le dessin ou modèle
- Le brevet
- L'enveloppe Soleau
- L'invention de salarié

## Des Modes d'emploi, pour vous accompagner dans vos démarches

- Vérifier la disponibilité d'une marque
- Vérifier la disponibilité d'un nom de société
- Le formulaire Marque
- Le formulaire Brevet
- Le formulaire Dessins et Modèles
- La vie de votre marque